



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

TROISIEME REUNION DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN (RASG-AFI/3)

(Yamoussoukro, Cote d'Ivoire, 03-04 décembre 2015)

Point 2: Election du Président et des Vice-présidents

ELECTION DE L'ADMINISTRATION – PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS DU GROUPE REGIONAL DE SECURITE DE L'AVIATION POUR LA REGION AFI.

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Les changements de responsables dans certains Etats membres du RASG-AFI ont affecté certains postes au sein de l'administration du RASG-AFI (notamment les postes de Président et des trois Vice-présidents) qui demandent à présent à être comblés. Par ailleurs, le mandat de deux ans de l'administration actuelle a déjà expiré. La présente note met l'accent sur le processus d'élection de la nouvelle administration conformément à la structure et au Manuel du RASG AFI.
--

REFERENCE(S):

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Rapport final de la deuxième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour l'Afrique-Océan Indien (RASG-AFI/2)• Manuel de procédures du RASG-AFI |
|---|

Objectif(s) stratégique(s) de l'OACI connexe(s): La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique de Sécurité de l'OACI.

1. INTRODUCTION

1.1 A la deuxième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation pour la région AFI (RASG-AFI/2) tenue à Dakar (Sénégal) du 1er au 2 novembre 2013, des changements ont été apportés dans l'administration du RASG-AFI mise en place lors de la toute première réunion du Groupe (RASG-AFI/1 en mars 2012), notamment au niveau de la présidence.

1.2 La réunion RASG-AFI/2 a par donc élu les responsables suivants qui devaient occuper leur fonction respective jusqu'à la convocation de la réunion RASG-AFI/3:

Président: M. Aboubekrine Seddigh, alors Directeur Général de l'AAC de Mauritanie;
Second Vice-président: Col. (Retraité.) Hilary Kioko, alors Directeur Général de la CAA du Kenya.

Pour le poste de premier Vice-président et de représentant de l'industrie, la réunion a adopté le maintien en fonction de M. Zakhele G. Thwala (Directeur Général adjoint de l'Aviation Civile

d’Afrique du Sud) et Mme. Tanja Grobotek (Directrice régionale de la sécurité et des opérations aériennes à l’IATA), respectivement.

2. ANALYSE

2.1 Une fois de plus, en raison de circonstances imprévues, des changements se sont produits dans l’administration de l’aviation civile de certains des Etats membres AFI, qui ont affecté certains postes au sein du RASG-AFI. En raison des changements intervenus dans la haute direction de l’AAC de la Mauritanie, M. Zakhele G. Thwala de l’Afrique du sud a assumé le poste de Président du Groupe à titre intérimaire, en attendant les élections qui auront lieu au cours de la présente réunion.

2.2 Comme le prévoit le Manuel de procédures du RASG-AFI, à moins que des circonstances spéciales n’en déterminent autrement, le Président et les Vice-présidents du Groupe doivent occuper leur poste dès la fin de la réunion au cours de laquelle ils sont élus et servir pendant un mandat de deux (2) ans. Ainsi, les deux autres postes de vice-président doivent être également soumis à la réélection.

2.3 De même, comme le prévoit le Manuel de procédures, les représentants des membres au sein du RASG-AFI doivent assumer leurs tâches et responsabilités consistant à assurer la conduite normale des affaires du Groupe. Ils doivent également participer régulièrement à toutes les réunions du Groupe afin d’assurer la continuité des travaux du Groupe durant les intervalles entre les réunions.

2.4 Conformément au mandat approuvé, le Président du RASG-AFI doit, entre autres:

- a) Présider les réunions du RASG-AFI;
- b) Maintenir le cap sur les points de priorité élevée;
- c) S’assurer que les points inscrits à l’ordre du jour répondent aux objectifs d’amélioration de la sécurité;
- d) Fournir le leadership pour les projets et les réalisations en cours;
- e) Promouvoir le consensus entre les membres du Groupe;
- f) Coordonner les activités du RASG-AFI en étroite collaboration avec le Secrétariat;
- g) Promouvoir le RASG-AFI et faire du lobbying pour des contributeurs

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à élire la nouvelle administration du RASG AFI comme le demande et le prévoit le Manuel de procédures.

- FIN -